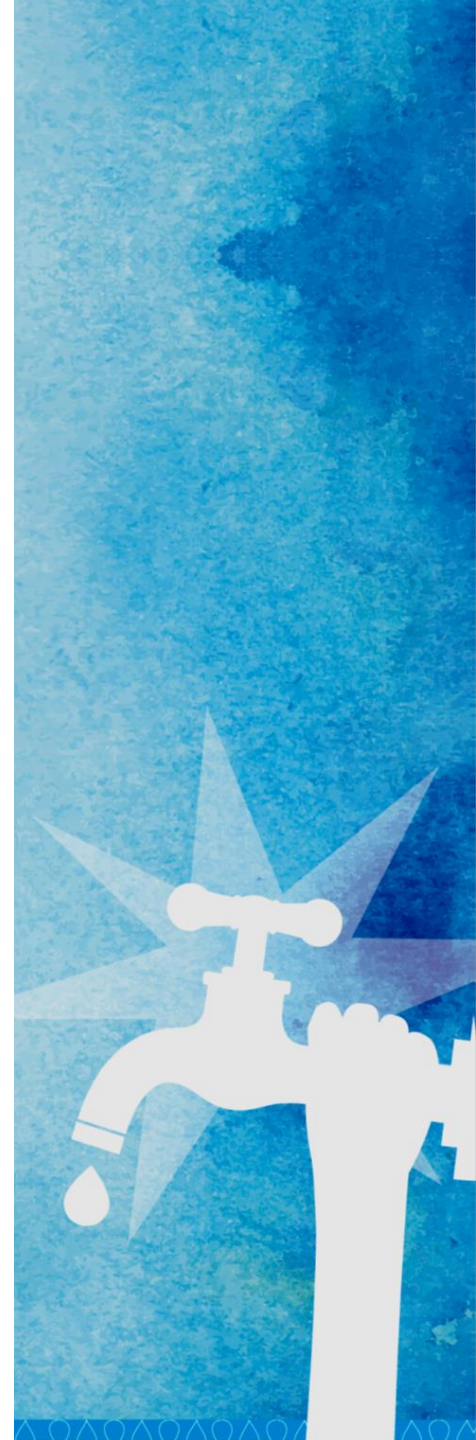


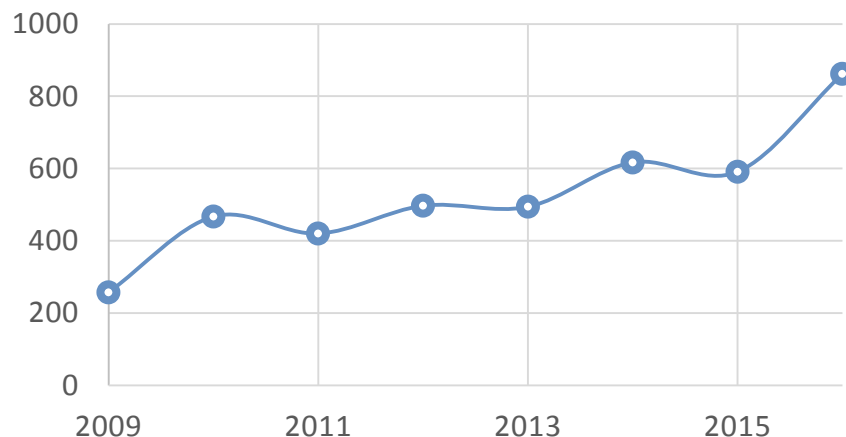
Précarité Hydrique

Contexte et enjeux bruxellois

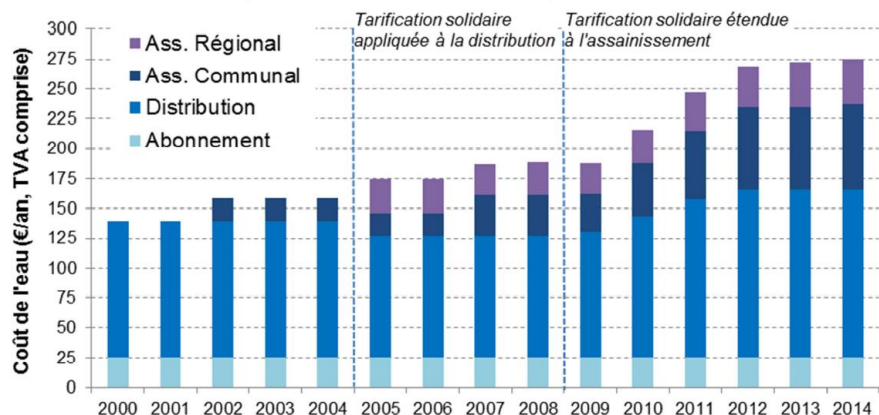
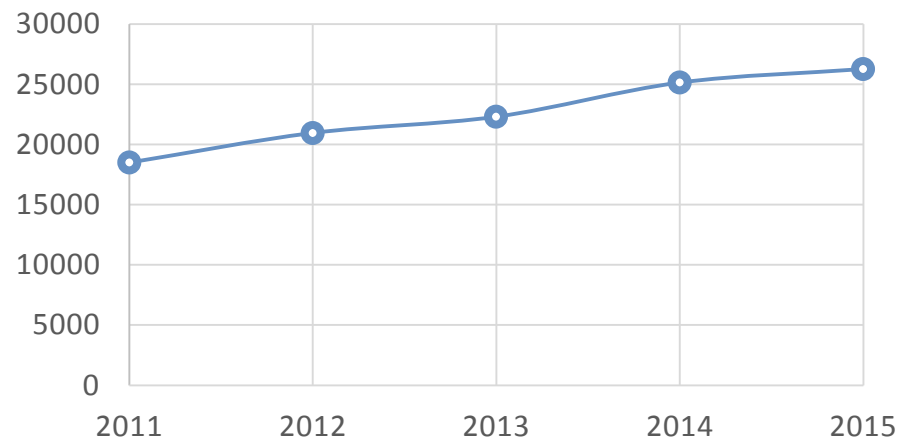


Quelques chiffres...

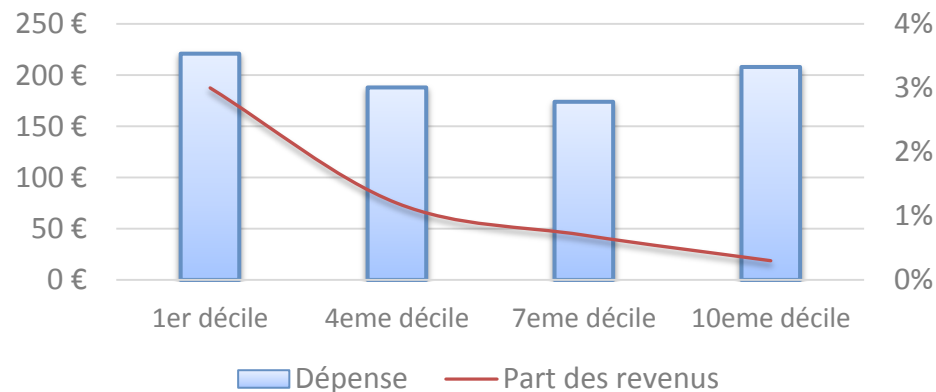
Nombre de coupures



Nombre de plans de paiement



L'eau dans le budget des ménages (2009)



Les enjeux Le droit à l'eau



Ordonnance Eau :

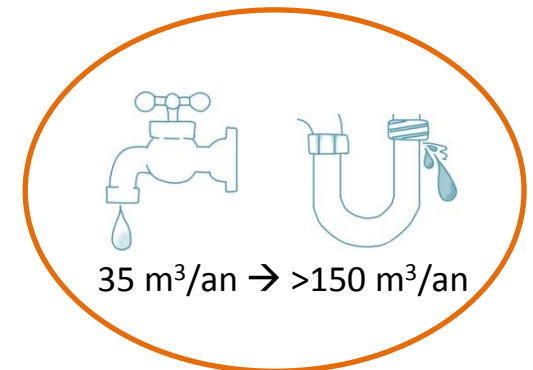
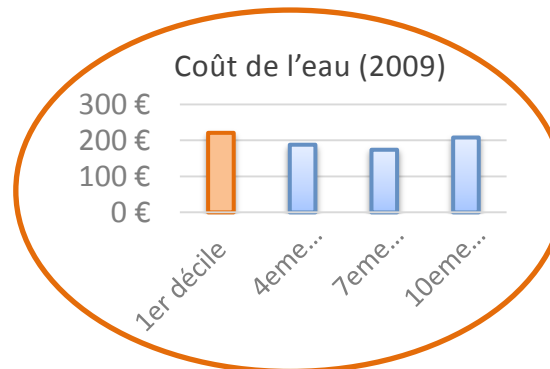
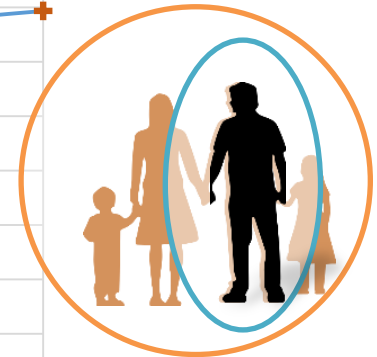
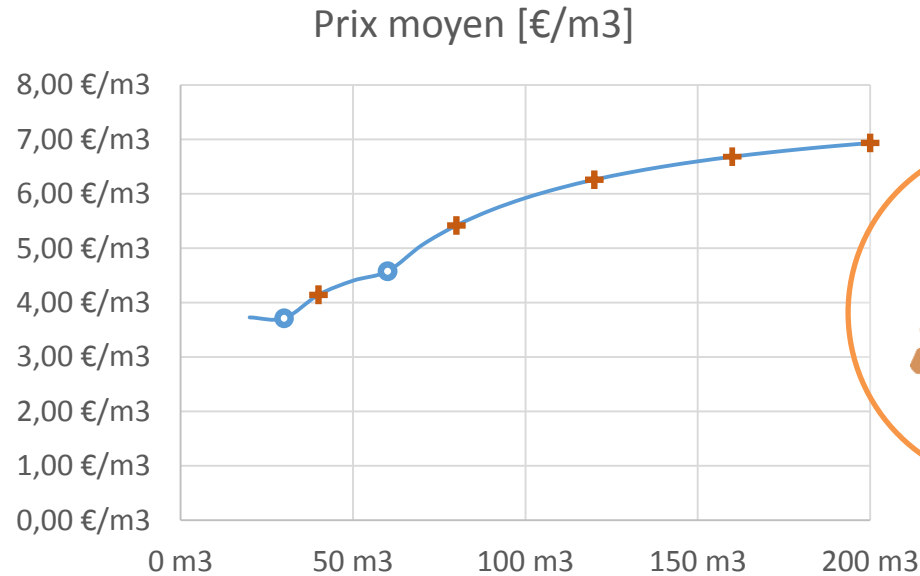
« Art. 2. L'eau fait partie du patrimoine commun de l'humanité et de la Région de Bruxelles-Capitale.

Toute personne a le droit de disposer d'une eau potable de qualité et en quantité suffisante pour son alimentation, ses besoins domestiques et sa santé.

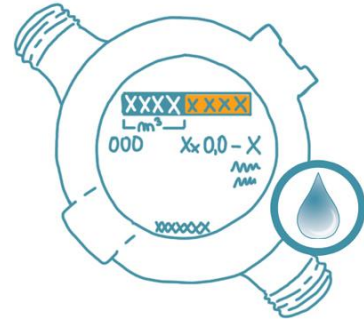
(...) Les services de l'eau sont d'intérêt général. »

Les enjeux

Le juste prix de l'eau



Les enjeux Les compteurs



339.126 compteurs, mais 625.393 logements

→ ? > 1 ménage sur 2 sans compteur individuel ?

Vers des compteurs individuels pour tous !

→ Facturation juste

...quid des compteurs « intelligents » ??

Les enjeux Le régulateur de l'eau



Pourquoi réguler ?	À surveiller...
Appliquer le principe du « coût-vérité » de l'eau	Déresponsabilisation du politique ?
Mieux contrôler le prix	Dérives technocratiques ?
Améliorer la gouvernance	Garanties d'accessibilité financière ?

Et pourquoi pas en profiter pour ...

Un service des litiges ?
Un service de médiation ?
Une procédure de règlement extrajudiciaire des litiges ?
Des recommandations sur les mesures sociales ?

Les enjeux Les coupures



[La coupure] Demande de résolution de contrat au juge de paix,
1 mois & 10 jours après la mise en demeure (2 mois & 10 jours après facturation)
→ passage devant le juge → Bourgmestre/CPAS prévenu → coupure

[Les conséquences] Surcoût (bouteilles), honte, hygiène, santé

[La reconnexion] reprise de la fourniture si :

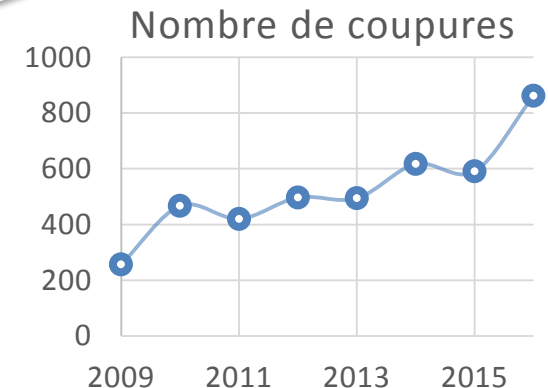
- Soit apurement complet de la dette
- Soit engagement du CPAS

Coupé, pour combien de temps ?
Quelles conséquences ?



Trêve estivale : 1^{er} juillet au 31 août

Trêve hivernale : 1^{er} novembre au 31 mars



Les enjeux

Les plans de paiement



En situation d'impayé, 3 portes de sortie:

1. Apurer complètement
2. Solliciter l'aide du Fonds Social de l'Eau au CPAS
3. **Demander un plan d'apurement.**

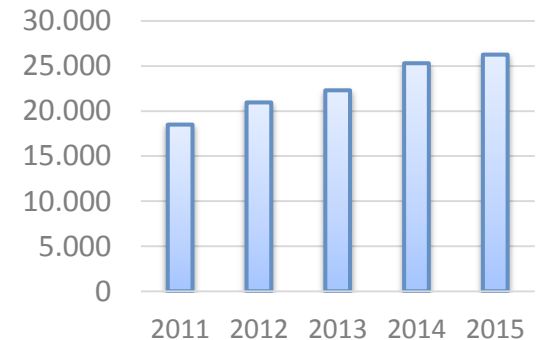
Conditions d'octroi:

1. Octroi avant procédure judiciaire
2. Fin avant prochaine facture de régularisation

Mais aussi...

3. Plan demandé dès l'émission de la facture ?
4. Factures provisionnelles payées ?
5. Plan précédent ? respecté ?
6. Problème ponctuel de surconsommation ?
7. Facture estimée ?

Nbre de plans de paiement



Les plans de paiement,
une réponse structurelle ?

Des questions ?

- Comment pourrions-nous développer une meilleure compréhension de la précarité hydrique ?
- Comment répondre aux enjeux soulevés ?

François Grevisse
Centre d'Appui SocialEnergie

Permanence: socialenergie@fdss.be – Tel. 02 526 03 00

